

Date : 05/12/2013

Auteur : Chloé Goudenhooff

Emploi : 33 % des Français déclarent travailler ou avoir travaillé au noir



Deux cinquièmes des employeurs particuliers recourent au travail dissimulé pour le **jardinage** à domicile.

Selon une enquête Market Audit réalisée pour **O2 Home Services**, le travail au noir a augmenté de 20 points entre 2008 et 2013. Cette année, 33 % des interrogés ont indiqué travailler ou avoir travaillé au noir.

Le travail au noir aurait augmenté en 5 ans. Selon une enquête Market Audit réalisée pour la société O2 Home Services, 33 % des interrogés indiquent travailler ou avoir travaillé au noir en 2013. Ils étaient 13 % en 2008. Les pratiques en matière de travail non déclaré touchent toutes les activités des services à la personne. 37 % des parents font appel au travail dissimulé pour la garde régulière de leur enfant, et 54 % pour la garde occasionnelle. En 5 ans, le travail non déclaré concernant les tâches ménagères à domicile a subi une augmentation de 25 points. Plus de 2/5 des répondants font appel au travail illégal pour l'accompagnement des seniors à domicile. Enfin, 2/5 d'entre eux également utilisent le travail dissimulé pour le jardinage.

Heures en partie non déclarées

a Évaluation du site

Le site web du magazine Courrier Cadres diffuse des articles concernant les problématiques auxquelles sont confrontées les cadres. Il leur permet en outre d'entrer en contact via des fonctions communautaires (blogs, groupes de discussion, etc.)

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 14

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

En parallèle, l'étude révèle l'émergence du travail au gris, qui consiste à ne déclarer qu'une partie des heures travaillées. Si son taux oscillait entre 1 et 2 % dans la dernière enquête, ce sont aujourd'hui entre 18 % et 20 % des interrogés qui admettent ne déclarer que partiellement leurs heures de travail dans les services à la personne. 19 % des heures ne sont pas déclarées pour les tâches ménagères, 32 % pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile, 23 % pour le jardinage à domicile.

Réduction d'impôt maintenue

47 % des sondés indiquent ne pas être informés des risques du travail non déclaré. Les particuliers employeurs ont de plus en plus le sentiment que les risques encourus ne sont pas importants, particulièrement concernant les indemnités de licenciement (si l'employé porte l'affaire aux prud'hommes, l'employeur est presque toujours reconnu fautif et doit dédommager l'employé), mais également la peine d'emprisonnement encourue de 3 à 5 ans. Enfin, 51 % des Français ont le sentiment que les avantages fiscaux ont baissé et 6 % pensent même qu'ils ont été totalement supprimés. Or, la réduction ou crédit d'impôt de 50 % a été maintenue et le taux de TVA sur les services aux personnes âgées n'augmentera pas.